

---

## PROCÈS-VERBAL DE LA 36<sup>E</sup> SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS LE JEUDI 13 JUIN 2019 AU CENTRE D'HÉBERGEMENT ARGYLL, ÉDIFICE NORTON

<b>Présences :</b>	Jaime Borja	Administrateur
	Isabelle Boucher	Administrateur
	Patricia Bourgault	Administrateur
	Lane Chamberland	Administrateur
	Gerald R. Cutting	Administrateur
	Michel Kinumbe Elungu	Administrateur
	André Forest	Administrateur
	Jacques Fortier	Président
	Marie-Paule Gendron	Membre observateur
	Caroline Germain	Administrateur
	Diane Gingras	Vice-présidente
	Rachel Hunting	Administrateur
	Patrice Lamarre	Administrateur
	Micheline Richer	Administrateur
	Marie-Claude Rodrigue	Administrateur
	Serge Therrien	Administrateur
	Alain Thivierge	Administrateur
	Stéphane Tremblay	Président-directeur général
	Raymonde Vaillancourt	Administrateur
<b>Absence motivée :</b>	Dominique Dorion	Membre observateur
	Jocelyne Faucher	Administrateur
<b>Invités :</b>	Denis Beaulieu	Commissaire local aux plaintes et à la qualité des services
	Valérie Bédard	Président du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
	Pascale Bélisle	Adjointe à la présidente-directrice générale et affaires publiques par intérim
	Normand Bernier	Président du CUCI
	Rémi Brassard	Directeur général adjoint programmes sociaux et de réadaptation
	Sophie Brisson	Conseillère-cadre en éthique clinique et organisationnelle
	Robin-Marie Coleman	Directrice générale adjointe au programme de santé physique générale et spécialisée
	Annabelle Cumyn	Présidente du comité d'éthique clinique et organisationnel
	Nancy Desautels	Adjointe au président-directeur général
	Gabrielle Gagnon	Présidente du conseil des infirmières et des infirmiers
	Émilie Kahr	Présidente du comité de la prestation sécuritaire des soins et services aux usagers
	Annie-Andrée Émond	Adjointe à la directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques
	Lyne Jutras	Directrice des ressources financières
	Josée Paquette	Directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques
	Marie-Andrée Périgny	Présidente du conseil multidisciplinaire

---

### 1.0 Ouverture de la séance et constatation des présences

Le président, M. Jacques Fortier, souhaite la bienvenue à tous à cette 36<sup>e</sup> assemblée du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

Le président souligne que c'est la première assemblée au Dr Stéphane Tremblay en tant que président-directeur général. Au nom de tous les membres du conseil d'administration, il le félicite encore une fois.

## 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour

---

**SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, L'ORDRE DU JOUR SUIVANT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :**

1. Ouverture de la séance et constatation des présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions du public
4. Lecture, approbation et suivis des procès-verbaux des séances spéciales tenues les 2 et 8 mai 2019 et de la 35<sup>e</sup> séance ordinaire tenue le mercredi 29 mai 2019
  - 4.1 Suivi des recommandations des instances du conseil d'administration
5. Informations du président du conseil d'administration et du président-directeur général
6. **Points pour échanges (discussion et/ou décision) AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ**
  - 6.0 Comité des usagers du centre intégré (CUCI) - Avis et recommandations
  - 6.1 **Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés**
    - 6.1.1 Rapport annuel du conseil des sages-femmes (CSF) 2018-2019
    - 6.1.2 Rapport annuel du comité d'éthique clinique et organisationnelle (CÉCO) 2018-2019
    - 6.1.3 Rapport annuel de divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics
    - 6.1.4 Rapport annuel du conseil des infirmières et des infirmiers (CII) 2018-2019
    - 6.1.5 Rapport annuel du conseil multidisciplinaire (CM) 2018-2019
    - 6.1.6 Rapport annuel du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) 2018-2019
  - 6.2 **Assurer la qualité des soins et services**
    - 6.2.1 Guide permettant de faire face aux épisodes de chaleur extrême pour les CHSLD
  - 6.3 **Garantir l'accessibilité aux soins et services**
  - 6.4 **Utiliser judicieusement les ressources**
    - 6.4.1 Approbation des états financiers au 31 mars 2019 : Rapport financier annuel pour l'exercice 2018-2019 (AS-471)
  - 6.5 **Intégrer la mission universitaire**
    - 6.5.1 Rapport annuel du comité d'éthique de la recherche (CÉR) du CIUSSS de l'Estrie - CHUS 2018-2019
7. **Informations des comités et instances du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale**
  - 7.1 Comité de la mission universitaire du 30 mai 2019
  - 7.2 Comité des ressources humaines et des communications du 7 juin 2019
  - 7.3 Comité des soins et services du 5 juin 2019
  - 7.4 Comité de vérification et de suivi budgétaire du 11 juin 2019
8. **Agenda de consentement POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ**
  - 8.1 **Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés**
    - 8.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CIUSSS de l'Estrie - CHUS
      - 8.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie - CHUS
    - 8.1.2 Composition du comité régional d'accès aux services en langue anglaise
    - 8.1.3 Bilan sur la sécurité de l'information 2018-2019
  - 8.2 **Assurer la qualité des soins et services**
  - 8.3 **Garantir l'accessibilité aux soins et services**
  - 8.4 **Utiliser judicieusement les ressources**
    - 8.4.1 Rapport d'audit et rapport financier annuel consolidé du Fonds de santé au travail pour l'exercice financier terminé le 5 janvier 2019

- 8.4.2 Servitude pour conduite d'aqueduc et droit de passage – Point de service Val-du-Lac (lot 5 457 222)
- 8.4.3 Nomination des auditeurs pour l'exercice financier 2019-2020 (sous réserve de la recommandation du CVSB du 11 juin 2019)
- 8.4.4 Frais de déplacement engagés par le PDG, le PDGA et les membres du C. A. en 2017-2018 et 2018-2019
- 8.4.5 Rémunération médico-administrative 2019-2020
- 8.4.6 Contrats de service pour des sages-femmes
- 8.4.7 Registre des signataires autorisés RAMQ

#### **8.5 Intégrer la mission universitaire**

- 8.5.1 Comité d'éthique de la recherche
  - 8.5.1.1 Démission d'un membre
  - 8.5.1.2 Renouvellement de mandat de trois membres
- 8.5.2 Centre de recherche du CHUS (CRCHUS) – Nomination de deux nouveaux chercheurs réguliers

### **9. Divers**

### **10. Huis clos**

- 10.1 Cadres supérieurs
- 10.2 Évaluation de la rencontre

### **11. Clôture de la séance**

---

#### **3.0 Période de questions du public**

---

Aucune question n'est soumise.

---

#### **4.0 Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la 35<sup>e</sup> séance ordinaire tenue le 29 mai 2019**

---

**SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, LES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES SPÉCIALES TENUES LES 2 ET 8 MAI ET DE LA 35<sup>E</sup> SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 29 MAI 2019 SONT ADOPTÉS À L'UNANIMITÉ TELS QUE PRÉSENTÉS.**

#### **Suivis de la séance spéciale du 2 mai 2019**

Tous les dossiers suivent leur cours.

#### **Suivis de la séance spéciale du 8 mai 2019**

Comité de sélection pour le poste de président-directeur général adjoint

Le président informe les membres de l'évolution du dossier.

#### **Suivis de la séance ordinaire du 29 mai 2019**

Tous les dossiers suivent leur cours.

#### **4.1 Suivi des recommandations des instances du conseil d'administration**

Aucun suivi n'est présenté.

## **5.0 Informations du président du conseil d'administration et du président-directeur général**

---

Le rapport d'activités du président du conseil d'administration et du président-directeur général pour la période du 30 mai au 13 juin 2019 a été transmis aux membres.

Le président-directeur général fait part des différentes activités ayant eu lieu. Il tient à féliciter, au nom de tous les membres, l'équipe des communications et tout le personnel impliqué dans l'organisation du cocktail hommage au personnel cumulant 20 années de services et aux retraités du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, ayant eu lieu le 30 mai dernier.

## **6.0 Points pour échanges (discussion ou décision) AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ**

---

### **6.0 Comité des usagers du centre intégré (CUCI) - Avis et recommandations**

Le président invite M. Normand Bernier, président du CUCI, et Mme Émilie Kahr, conseillère cadre au CUCI, à présenter une liste d'enjeux prioritaires ainsi que des recommandations qui découlent de la reddition de compte annuelle soumise par le CUCI au conseil d'administration chaque année. Le CUCI rassemble l'ensemble des recommandations des différents comités et cible celles qui sont prioritaires afin de les présenter.

L'actualisation du plan d'action et la réalisation des recommandations du CUCI ont permis d'améliorer l'accessibilité et l'uniformité de certains soins et services pour la clientèle. Également, la réalisation du plan a permis de développer la relation de partenariat entre le CUCI et l'établissement.

Les membres prennent acte des recommandations soumises par le CUCI.

Pour chacune des recommandations, Mme Kahr accompagnera le CUCI dans le suivi de celles-ci et certains comités du conseil d'administration pourraient être interpellés. Un bilan sera fait au conseil d'administration au cours de la prochaine année.

## **6.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés**

### **6.1.1 Rapport annuel du conseil des sages-femmes (CSF) 2018-2019**

Le président invite Mme Johanne Royer, secrétaire et responsable du CSF, à présenter le rapport annuel.

Madame Royer informe les membres sur les réalisations du CSF depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018. Elle explique les enjeux et défis pour la prochaine année, dont les mesures instaurées afin de répondre aux recommandations du comité d'évaluation IAB, la consolidation de l'équipe, la relance des négociations pour les ententes de collaboration avec les centres hospitaliers et certains aspects en regard du point de service de Granby. Elle termine en précisant les priorités pour la prochaine année 2019-2020.

Les membres prennent acte du rapport annuel 2018-2019.

### **6.1.2 Rapport annuel du comité d'éthique clinique et organisationnelle (CÉCO) 2018-2019**

Le président invite Mme Sophie Brisson, conseillère-cadre en éthique clinique et organisationnelle, à présenter le rapport annuel.

Elle débute en précisant les enjeux et défis du comité, soit l'augmentation constante du nombre de demandes d'accompagnement à la réflexion éthique depuis l'an dernier et aussi en ce qui concerne l'actualisation du mandat de formation. Elle conclut en présentant les priorités 2019-2020 du comité.

Les membres prennent acte du rapport annuel 2018-2019.

### 6.1.3 Rapport annuel de divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics 2018-2019

Madame Sophie Brisson continue en présentant le rapport annuel de divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics 2018-2019.

Elle débute en précisant les réalisations du comité depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018 et fait état des enjeux et défis auxquels le comité a dû faire face. Elle conclut en faisant état des priorités du comité pour 2019-2020.

Les membres prennent acte du rapport annuel 2018-2019.

### 6.1.4 Rapport annuel du conseil des infirmières et des infirmiers (CII) 2018-2019

Le président invite Mme Gabrielle Gagnon, présidente du CII, à présenter le rapport annuel.

Madame Gagnon présente en détail les réalisations du CII depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018 et fait état de l'évolution des trois avis soumis par le comité au conseil d'administration au cours de l'année et des suivis qui s'en sont découlés. Elle poursuit en stipulant les enjeux et défis du CII et termine en présentant les priorités pour l'année 2019-2020.

Les membres prennent acte du rapport annuel 2018-2019.

### 6.1.5 Rapport annuel du conseil multidisciplinaire (CM) 2018-2019

Le président invite Mme Marie-Andrée Périgny, présidente du CM, à présenter le rapport annuel.

Madame Périgny présente en détail les réalisations du CM depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018 et poursuit en faisant état de leurs contributions au cours de l'année, dont le dépôt des recommandations à la présidence-direction générale et au conseil d'administration ainsi que les suivis qui s'en sont découlés. Elle continue en indiquant les collaborations du CM avec certaines directions et différents partenaires durant l'année. Elle termine en faisant état des enjeux et défis avec lesquels le CM a dû travailler et mentionne les priorités pour la prochaine année 2019-2020.

Les membres prennent acte du rapport annuel 2018-2019.

### 6.1.6 Rapport annuel du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) 2018-2019

Le président invite Dre Valérie Bédard, nouvellement nommée présidente du CMDP, à présenter le rapport annuel.

Docteure Bédard présente la composition des membres de l'exécutif du CMDP 2018-2019 et fait état du bilan des activités ayant eu lieu au cours de l'année. Elle termine en précisant les objectifs spécifiques et les enjeux et défis pour l'année 2019-2020.

Les membres prennent acte du rapport annuel 2018-2019.

## 6.2 **Assurer la qualité des soins et services**

### 6.2.1 Guide permettant de faire face aux épisodes de chaleur extrême pour les CHSLD

Le président invite Mme Nancy Desautels, adjointe au président-directeur général adjoint, à présenter le guide.

Dans une lettre du 25 mars 2019 du sous-ministre Yvan Gendron adressée aux PDG, le MSSS demande aux établissements ayant une mission CHSLD d'élaborer un guide permettant de faire face aux épisodes de chaleur extrême. Par le fait même, le MSSS souhaite que l'établissement s'assure que la procédure à suivre

en cas d'avertissement de chaleur extrême est bien établie dans les résidences pour personnes âgées du territoire, conformément à l'article 22 du Règlement sur la certification des résidences privées pour aînés.

Madame Desautels stipule que le guide à adopter vient davantage outiller les différents gestionnaires et intervenants en CHSLD, tant en prévention, en planification, en intervention qu'en rétablissement d'un épisode de chaleur extrême. Ces actions ne sont pas nouvelles, mais ce document vient harmoniser les façons de faire dans toutes les installations CHSLD du CIUSSS de l'Estrie - CHUS. Il précise les actions à poser en fonction de la séquence des étapes de réponse et les différentes annexes sont des outils d'application de ces différentes mesures.

Après échanges, les membres adoptent la résolution suivante.

**RÉSOLUTION : CA-3158 - 2019-06-13**

**Relative au guide permettant de faire face aux épisodes de chaleur extrême pour les CHSLD**

**CONSIDÉRANT :**

- la demande du sous-ministre Yvan Gendron faite aux établissements du réseau;
- les risques associés à un épisode de chaleur extrême, principalement chez les personnes âgées;
- l'ampleur des actions à déployer lors d'une mobilisation de chaleur extrême;
- la consultation faite auprès de plusieurs instances et partenaires du CIUSSS de l'Estrie - CHUS;
- la présentation faite aux membres du conseil d'administration;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'ADOPTER :**

le guide, tel que présenté, qui sera déployé dans toutes les installations CHSLD du CIUSSS de l'Estrie - CHUS.

**6.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services**

Aucun point n'est présenté dans cette section.

**6.4 Utiliser judicieusement les ressources**

**6.4.1 Approbation des états financiers au 31 mars 2019 : Rapport financier annuel pour l'exercice 2018-2019 (AS-471)**

Le président invite M. Lane Chamberland, président du comité de vérification et de suivi budgétaire, Mme Lyne Jutras, directrice des ressources financières, à présenter les états financiers au 31 mars 2019.

Après questions et commentaires, la résolution suivante est adoptée.

**RÉSOLUTION : CA-3159 - 2019-06-13**

**Relative à l'approbation des états financiers au 31 mars 2019 - rapport financier annuel de l'exercice 2018-2019 (AS-471) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CIUSSS de l'Estrie – CHUS)**

**CONSIDÉRANT :**

- la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4-.2) stipule que les établissements publics doivent transmettre au ministre de la Santé et des Services sociaux leur rapport financier annuel au 31 mars 2019 (AS-471), dûment complété et selon la forme prescrite;

- ledit rapport doit être transmis au plus tard le 15 juin 2019;
- le comité de vérification et de suivi budgétaire recommande au conseil d'administration d'approuver les états financiers de l'exercice 2018-2019 et d'autoriser le président-directeur général et la directrice des ressources financières à signer ledit rapport, pour et au nom de l'établissement;
- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'APPROUVER :** les états financiers de l'exercice 2018-2019 (rapport financier annuel AS-471) du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;

**D'AUTORISER :** le président-directeur général et la directrice des ressources financières à signer, pour et au nom de l'établissement ledit rapport.

## 6.5 Intégrer la mission universitaire

### 6.5.1 Rapport annuel du comité d'éthique de la recherche (CÉR) du CIUSSS de l'Estrie – CHUS 2018-2019

Le président invite Mme Annabelle Cumyn, présidente du CÉR, à présenter le rapport annuel.

Madame Cumyn débute en précisant les réalisations du CÉR au cours de l'année, et ce, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018. Elle démontre quelques statistiques pour fins de comparaisons pour les années 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019. En conclusion, Mme Cumyn présente les enjeux et défis du comité ainsi que les priorités pour l'année à venir 2019-2020.

Après échanges, la résolution suivante est adoptée.

**RÉSOLUTION : CA- 3160 - 2019-06-13**

**Relative au Rapport annuel du comité d'éthique de la recherche (CÉR) du CIUSSS de l'Estrie - CHUS**

- CONSIDÉRANT :**
- l'article 21 du Code civil du Québec selon lequel les comités d'éthique de la recherche désignés sont tenus de produire annuellement un rapport de leurs activités au ministère de la Santé et des Services sociaux;
  - que la responsabilité du conseil d'administration de prendre acte du rapport annuel du comité d'éthique de la recherche;
  - que le rapport d'activités, rédigé selon les normes du ministère de la Santé et des Services sociaux, est conforme en tout point;
  - l'accord des membres du CÉR du CIUSSS de l'Estrie - CHUS et de sa présidente;
  - l'analyse effectuée par les membres du comité sur la mission universitaire;
  - l'accord des membres du comité sur la mission universitaire;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'ADOPTER :** le rapport annuel 2018-2019 du CÉR du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

## **7.0 Informations des comités et instances du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale**

Le président rappelle que chaque président présente un sujet qui ne fera pas partie de l'agenda de consentement, mais dont il considère important d'en informer les membres verbalement.

### **7.1 Comité de la mission universitaire (CMU) du 30 mai 2019**

Le président invite Mme Jocelyne Faucher, présidente du CMU, à présenter les sujets ayant fait l'objet d'une présentation au comité.

### **7.2 Comité des ressources humaines et des communications (CRHC) du 7 juin 2019**

Le président invite Mme Diane Gingras, présidente du CRHC, à présenter les sujets ayant fait l'objet d'une présentation.

### **7.3 Comité des soins et services (CSS) du 5 juin 2019**

Le président invite M. André Forest, président du CSS, à présenter les sujets ayant fait l'objet d'une présentation.

### **7.4 Comité de vérification et de suivi budgétaire (CVSB) du 11 juin 2019**

Le président invite M. Lane Chamberland, président du CVSB, à présenter les sujets ayant fait l'objet d'une présentation au comité.

## **8.0 Agenda de consentement AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ**

Le président rappelle aux membres que pour les sujets à l'agenda de consentement, le déroulement se fera de façon succincte. Lorsqu'une question est formulée, le directeur concerné est appelé à répondre.

### **8.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés**

#### **8.1.1 Exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CIUSSS de l'Estrie – CHUS - Effectifs du CMDP**

##### **8.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS**

#### **RÉSOLUTION : CA-3124 à 3157 - 2019-06-13**

##### **Relative aux effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens**

Les résolutions sont adoptées à l'unanimité sur proposition dûment appuyée. Elles apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrale du présent document.

#### **8.1.2 Composition du comité régional d'accès aux services en langue anglaise**

#### **RÉSOLUTION : CA-3161 - 2019-06-13**

##### **Relative à la composition du comité régional d'accès aux services en langue anglaise**

###### **CONSIDÉRANT :**

- que l'établissement doit élaborer un programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise pour les personnes d'expression anglaise de sa région (art. 348, LSSSS);
- que le gouvernement prévoit, par règlement, la formation de comités régionaux chargés de donner leur avis à une agence sur les programmes d'accès que cette agence élabore conformément à l'article 348 (art. 510.1, LSSSS);
- que le gouvernement prévoit, par règlement, la formation de comités régionaux chargés d'évaluer ce programme d'accès et, le cas échéant, d'y suggérer des



modifications (art. 510.2, LSSSS);

- que l'établissement concerné détermine par règlement, pour son comité régional, la composition de ce comité, ses règles de fonctionnement et de régie interne, les modalités d'administration de ses affaires ainsi que ses fonctions, devoirs et pouvoirs (art. 510.2, LSSSS);
- que la constitution de ce comité assure au conseil d'administration que les responsabilités en ce qui concerne l'accessibilité aux services de santé et aux services sociaux sont acquittées dans le respect des lois et des règlements;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'ADOPTER :** la composition du comité telle que recommandée par le comité de sélection.

### 8.1.3 Bilan sur la sécurité de l'information 2018-2019

**RÉSOLUTION : CA-3162 -2019-06-13**

**Relative au bilan de la sécurité de l'information au 31 mars 2019**

**CONSIDÉRANT :**

- que le Secrétariat du Conseil du trésor fixe les objectifs en matière de sécurité de l'information gouvernementale pour l'ensemble des ministères et organismes;
- que le dirigeant réseau de l'information (DRI) a fixé au 28 juin 2019 la date limite pour lui transmettre le bilan des organismes du RSSS;
- que le Comité de la sécurité de l'information du CIUSSS de l'Estrie - CHUS a approuvé le bilan de la sécurité de l'information à sa rencontre du 4 juin 2019 il en recommande son adoption par le conseil d'administration;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'APPROUVER :** le bilan de la sécurité de l'information du CIUSSS de l'Estrie - CHUS au 31 mars 2019.

### 8.2 **Assurer la qualité des soins et services**

Aucun point n'est présenté dans cette section.

### 8.3 **Garantir l'accessibilité aux soins et services**

Aucun point n'est présenté dans cette section.

## 8.4 Utiliser judicieusement les ressources

### 8.4.1 Rapport d'audit et rapport financier annuel consolidé du Fonds de santé au travail pour l'exercice financier terminé le 5 janvier 2019

#### **RÉSOLUTION : CA-3163 – 2019-06-13**

**Relative au Rapport d'audit et rapport financier annuel consolidé du Fonds de santé au travail pour l'exercice financier terminé le 5 janvier 2019**

- CONSIDÉRANT :**
- le Fonds de santé au travail, constitué suite à l'entente intervenue entre l'ex-Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie et la Commission de la santé et de la sécurité du travail, en vertu de l'article 109 de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, s'engage à assurer les services nécessaires à la mise en application des programmes de santé au travail sur son territoire;
  - les activités courantes se sont déroulées entre le 6 janvier 2018 et le 5 janvier 2019;
  - le rapport financier annuel consolidé du Fonds de santé au travail se terminant le 5 janvier 2019 doit être adopté par le conseil d'administration;
  - le rapport financier annuel consolidé du Fonds de santé au travail sera acheminé à la CNESST;
  - le rapport a été vérifié par nos auditeurs externes et que ceux-ci produiront leur rapport des auditeurs indépendants dès l'adoption par le conseil d'administration, soit le 13 juin 2019;
  - le bilan consolidé doit être signé par deux administrateurs mandatés par le conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, attestant l'approbation du rapport financier annuel consolidé;
  - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
  - la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

#### **IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'APPROUVER :** le rapport financier annuel consolidé du Fonds de santé au travail au 5 janvier 2019;

**D'AUTORISER :** le président-directeur général et le président du conseil d'administration à signer, pour et au nom de l'établissement lesdits rapports.

8.4.2 Servitude pour conduite d'aqueduc et droit de passage – Point de service Val-du-Lac (lot 5 457 222)

**RÉSOLUTION : CA-3164– 2019-06-13**

**Relative à la Servitude pour conduite d'aqueduc et droit de passage – Point de service Val-du-Lac (lot 5 457 222)**

- CONSIDÉRANT :**
- que la Ville de Sherbrooke et le CIUSSS de l'Estrie – CHUS se sont entendus pour régulariser une situation dans le secteur de la Pointe-Gervais, près du lac Magog, par l'accord d'une servitude pour conduite d'égout domestique et un droit de passage et d'entretien en faveur de la Ville de Sherbrooke;
  - que, du même coup, il y a lieu d'accorder une servitude pour des conduites d'aqueduc existantes ainsi que des droits de passage, en faveur de deux propriétés privées;
  - que la Loi sur la santé et les services sociaux oblige l'établissement à demander une autorisation au MSSS pour accorder des servitudes en faveur de propriétés privées;
  - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'ACCEPTER :** d'accorder des servitudes pour des conduites d'aqueduc ainsi que des droits de passage en faveur des lots portant les numéros 1 726 241 et 1 726 238.

8.4.3 Nomination des auditeurs pour l'exercice financier 2019-2020

**RÉSOLUTION : CA-3165 – 2019-06-13**

**Relative à la nomination des auditeurs pour l'exercice financier 2019-2020**

- CONSIDÉRANT :**
- que la firme Raymond Chabot Grant Thornton a obtenu le mandat d'audit externe du CIUSSS de l'Estrie – CHUS pour trois années à compter du 19 septembre 2018, soit pour les exercices financiers 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021;
  - qu'ils doivent être nommés à chaque exercice financier;
  - que nous devons tenir compte de la Loi sur le Vérificateur Général du Québec;
  - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**DE NOMMER :** la firme Raymond Chabot Grant Thornton, auditeurs externes du CIUSSS de l'Estrie – CHUS pour l'exercice financier 2019-2020 et de leur verser les honoraires professionnels s'y afférents, au montant de 71 500 \$ (excluant les taxes);

**DE TENIR COMPTE :** de la *Loi sur le vérificateur général du Québec* et de prévoir tous les changements aux documents s'y afférents, tant au niveau de la nomination des auditeurs externes annuelle qu'au prochain appel d'offres pour l'audit externe.

8.4.4 Frais de déplacement engagés par le président-directeur général, le président-directeur général adjoint et les membres du conseil d'administration en 2017-2018 et 2018-2019

**RÉSOLUTION : CA-3166 – 2019-06-13**

**Relative aux frais de déplacement engagés par le président-directeur général, le président-directeur général adjoint et les membres du conseil d'administration en 2017-2018 et 2018-2019**

- CONSIDÉRANT :**
- l'analyse effectuée par les membres du comité de vérification et de suivi budgétaire et leur recommandation favorable;
  - l'information et la documentation mise à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
  - la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'ADOPTER :** Le sommaire présenté et d'entériner les frais de déplacement du PDG, du PDGA et des membres du Conseil d'administration pour l'année financière 2017-2018 et 2018-2019.

8.4.5 Rémunération médico-administrative 2019-2020

**RÉSOLUTION : CA-3167 – 2019-06-13**

**Relative à la rémunération médico-administrative 2019-2020**

- CONSIDÉRANT :**
- la volonté de reconnaître l'engagement des médecins dans la gestion médicale et administrative;
  - l'importance d'encourager la participation des médecins à la gestion au sein de l'établissement;
  - les possibilités financières limitées de l'établissement pour reconnaître la participation des médecins dans la gestion;
  - l'attente des conditions de rémunération pour la gestion médico-administrative à venir du MSSS;
  - l'analyse effectuée par les membres du comité de vérification et de suivi budgétaire et leur recommandation favorable;
  - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire et leur recommandation favorable;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'APPROUVER :** la rémunération médico-administrative pour l'année financière 2019-2020, comme présentée et de verser la rémunération selon les dates de nomination.

8.4.6 Contrats de service pour des sages-femmes

**RÉSOLUTION : CA-3168 - 2019-06-13**

**Relative aux contrats de service pour des sages-femmes**

- CONSIDÉRANT :**
- que le MSSS a conclu une entente avec le Regroupement des sages-femmes du Québec;
  - qu'au sens de la Loi sur les sages-femmes et de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, ces dernières doivent conclure un contrat de service avec un établissement;
  - que dans ses directives, le Ministère de la Santé et des Services demande de favoriser la participation aux fonctions élevées des ordres professionnels;
  - que le Conseil d'administration est responsable d'accepter la suspension de contrats de service avec des sages-femmes;
  - l'accord des membres;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'AUTORISER :** le président-directeur général à signer les contrats suivants :

Madame Michèle Ouellet, sage-femme, contrat à temps partiel occasionnel, pour remplacer une sage-femme, 8 suivis annuels, pour une période allant du 1er mai 2019 au 7 décembre 2019.

Madame Véronique Couture, sage-femme, contrat à temps partiel occasionnel, 7 heures, pour remplacer une sage-femme, 8 suivis annuels pour une période allant du 1er mai 2019 au 7 septembre 2019.

Madame Milène Malette, sage-femme, contrat à temps partiel occasionnel (surcroît), 28 heures par semaine, 32 suivis annuels, pour une période allant du 13 juin 2019 au 25 septembre 2019.

Madame Mayou Soulière, sage-femme, contrat à temps partiel occasionnel (remplacement), 28 heures par semaine, 32 suivis annuels, pour une période allant du 13 juin 2019 au 15 juin 2020.

la suspension du contrat de madame Julie Pelletier afin qu'elle puisse officier comme présidente de l'Ordre des sages-femmes du Québec, et ce, à compter du 22 mai 2019 pour une durée de quatre ans, soit jusqu'au 23 mai 2023.

Madame Mélanie Bergeron-Blais, sage-femme, contrat à temps partiel occasionnel, 28h, pour remplacer une sage-femme, 32 suivis annuels, pour une période allant du 18 juin 2019 au 17 juin 2021.

Madame Isabelle Lebire, sage-femme, contrat partiel occasionnel, 28h, pour remplacer une sage-femme, 32 suivis annuels, pour une période allant du 1er juillet 2019 au 30 juin 2022.

#### 8.4.7 Registre des signataires autorisés RAMQ

##### **RÉSOLUTION : CA-3169 – 2019-06-13**

##### **Relative au registre des signataires autorisés RAMQ**

- CONSIDÉRANT :**
- que la loi prévoit qu'il est nécessaire de nommer les personnes autorisées à attester l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les professionnels;
  - la création du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et la mise en place de la nouvelle structure;
  - que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS doit réviser la liste des signataires et établir la mise à jour du « Registre des signataires autorisés pour un établissement du réseau de la santé », document exigé par la RAMQ;
  - la recommandation de la directrice des services professionnels;
  - la responsabilité du conseil d'administration de nommer les personnes autorisées;
  - l'analyse effectuée par les membres du conseil d'administration;
  - l'accord des membres;

##### **IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

- D'AJOUTER :** le nom de la personne suivante au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour l'installation Centre de réadaptation de l'Estrie, Atelier et centre d'activités Prospect :
- Mme Danika Manseau, directrice DPDI-TSA-DP

#### 8.5 Intégrer la mission universitaire

##### 8.5.1 Comité d'éthique de la recherche (CÉR)

##### 8.5.1.1 Démission d'un membre

##### **RÉSOLUTION : CA-3170 – 2019-06-13**

##### **Relative à la démission d'un membre au CÉR**

- CONSIDÉRANT :**
- la responsabilité du conseil d'administration d'approuver les demandes du comité d'éthique de la recherche;
  - le mandat confié au comité sur la mission universitaire par le conseil d'administration de procéder à une analyse des demandes du comité d'éthique de la recherche de l'établissement;
  - l'analyse effectuée par les membres du comité sur la mission universitaire;
  - la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

##### **IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

- D'ENTÉRINER :** la démission du Pr Martin Brochu, à titre de membre représentant scientifique au sein du CÉR, débutant le 1<sup>er</sup> mai 2019.

8.5.1.2 Renouvellement de mandat de trois membres

**RÉSOLUTION : CA-3171 - 2019-06-13**

**Relative au renouvellement de mandat de trois membres au CÉR**

- CONSIDÉRANT :**
- la responsabilité du conseil d'administration d'approuver les demandes du comité d'éthique de la recherche;
  - le mandat confié au comité sur la mission universitaire par le conseil d'administration de procéder à une analyse des demandes du comité d'éthique de la recherche de l'établissement;
  - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'ENTÉRINER :** le renouvellement de mandat de Mmes Sylvie Desrosiers, Nathalie Grégoire et Vanessa Chenel.

8.5.2 Centre de recherche du CHUS (CRCHUS) - Nomination de deux nouveaux chercheurs réguliers

**RÉSOLUTION : CA-3172 - 2019-06-13**

**Relative à la nomination de deux nouveaux chercheurs réguliers au centre de recherche du CHUS (CRCHUS)**

- CONSIDÉRANT :**
- que l'ajout d'un nouveau chercheur doit faire l'objet d'une résolution du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie-CHUS;
  - que la nomination des deux nouveaux chercheurs a été adoptée par le conseil scientifique du Centre de recherche du CHUS;
  - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'ENTÉRINER :** la nomination de Messieurs Jean-Philippe Côté et Yves Couturier à titre de chercheurs réguliers au sein du Centre de recherche du CHUS.

---

**9.0 Divers**

Aucun sujet n'est soumis.

---

**10.0 Huis clos**

Les invités doivent quitter la salle pour ce point à l'ordre du jour à l'exception de Mme Pascale Bélisle, Dr Stéphane Tremblay et Mme Robin Marie Coleman.

En respect à Loi d'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, de même qu'en s'appuyant sur le règlement de régie interne du conseil d'administration à l'article 10.1, dans le but d'éviter préjudice à une personne et/ou à un professionnel, les sujets suivants sont traités à huis clos.

#### 10.1 Cadres supérieurs

Après présentation, les deux résolutions suivantes sont adoptées.

**RÉSOLUTION : CA-3173 – 2019-06-13**

**Relative à la nomination intérimaire de Mme Carine Fortin à titre de directrice adjointe à la direction des services généraux**

- CONSIDÉRANT :**
- que le plan d'organisation prévoit la nomination d'un directeur adjoint à la direction des services généraux;
  - le désistement de la personne qui était en intérim sur ce poste;
  - la recommandation du comité de la direction générale pour la nomination intérimaire dans ce poste de directeur adjoint;
  - les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :**

**DE NOMMER :** de façon intérimaire Mme Carine Fortin à titre de directrice adjointe à la direction des services généraux.

**RÉSOLUTION : CA-3174 – 2019-06-13**

**Relative à la nomination intérimaire de Monsieur Steve Goulet à titre de directeur des services techniques**

- CONSIDÉRANT :**
- que le plan d'organisation prévoit la nomination d'un directeur des services techniques;
  - l'absence temporaire et indéterminée du titulaire du poste;
  - la recommandation du comité de la direction générale pour la nomination intérimaire dans ce poste de directeur;
  - les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :**

**DE NOMMER :** de façon intérimaire M. Steve Goulet à titre de directeur des services techniques.

#### 10.2 Évaluation de la rencontre

Les membres ont tous reçu le formulaire séance tenante.

---

#### 11.0 Clôture de la séance

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 30.

---

Jacques Fortier, président

---

Stéphane Tremblay, secrétaire